

32^{ème} Tournoi International de la Ville de PAU

LES 20 et 21 Février 2016

- REGLEMENT -

Article 1

Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses cadets, juniors et seniors des catégories non classé, P, D, N licenciés à la F.F.Bad et en règle avec celle-ci.

Le tournoi se déroulera selon les règles édictées par la F.F.Bad.

Article 2

Dans l'intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout, ou partie, du présent règlement.

Le Juge-Arbitre sera Estelle Darrecamp et le Juge Arbitre adjoint sera Nicolas Varlet.

Article 3

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.Bad

Point particulier : si le volant touche le plafond :

- à l'engagement : le volant est remis deux fois
- au cours de l'échange : le volant est compté faute

Article 4

Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le 3^{ème} appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel.

Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.

Article 5

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont :

- pour les séries P,D,N : plumes RSL 1
- pour la série NC : Yonex Mavis 370

Article 6

Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le 1er février 2016 (cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant.

Les inscriptions sont limitées à DEUX tableaux par joueur. Les joueurs devront être disponibles sur les 2 jours. Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 300.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- les inscriptions non complètes seront refusées,
- la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes,
- Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée jusqu'au remplissage de 90% de chaque tableau. Les dernières places (10%) seront réservées aux meilleurs joueurs.

Les tableaux se dérouleront par poule, puis par élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Le samedi aura lieu le simple OU le mixte et les doubles auront lieu le dimanche. Certaines phases finales de mixte pourront exceptionnellement se dérouler le dimanche.

Article 7

Les matchs de poules et les phases finales seront en priorités en auto-arbitrage sauf sur demande de l'un des joueurs auprès de la table de marque. Les finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

Article 8

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).

Article 9

Droit d'image:

Toutes inscriptions autorisent les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 10

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 11

Les droits d'inscription sont fixés à 13 € pour 1 tableau, 17 € pour 2 tableaux.